



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Date :

Numéro du projet :

Établissement :

Titre descriptif du projet d'infrastructure (reporté de la page 1 du module Projet) :

APERÇU DU FINANCEMENT DU PROJET D'INFRASTRUCTURE

Ce tableau donne un aperçu des contributions totales aux coûts admissibles du projet (de la FCI et des partenaires admissibles).

Ligne	Coût admissible	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e + année	Total des 4 ans +
1	Contributions totales des partenaires admissibles					
2	Montant total demandé à la FCI					
3	Total des coûts admissibles (ligne 3 = lignes 1 + 2)					
4	Demande à la FCI en pourcentage du coût total					

APERÇU DU FINANCEMENT DES COÛTS ADMISSIBLES PAR LES PARTENAIRES ADMISSIBLES

Ce tableau donne une ventilation des contributions totales des partenaires admissibles (ligne 1 ci-dessus) par type de partenaire financier et indique si les contributions sont garanties (G) ou attendues (A).

Ligne	Source des contributions admissibles	En espèces	En nature	Total	Garanties (G) ou Attendues (A)
5	Fonds institutionnels ou détenus en fiducie, fondations				
6	Ministères ou agences du gouvernement fédéral (sauf IRSC, CRSH, CRSNG, RCE)				
7	Gouvernements provinciaux (ministères ou agences)				
8	Autres sources gouvernementales (municipales ou étrangères)				
9	Sociétés/entreprises				
10	Organismes bénévoles				
11	Autre				
12	Contributions totales des partenaires admissibles (ligne 12 = ligne 1)				

Le total à la ligne 12 doit correspondre au total à la ligne 1.

Pour chaque année, la contribution demandée à la FCI ne doit pas dépasser 40 p. 100 du total des coûts admissibles.

Établissement et titre du projet d'infrastructure (reporté de la page 1 du module Projet) :

BUDGET

Ce tableau indique le total pour chaque type de dépense ci-dessous. Le coût des articles individuels (faisant référence au numéro de la ligne) figure à la page 16.

La 1^{ère} année est l'année se terminant le 31 mars de l'exercice financier courant et les 2^e, 3^e et 4^e années sont les années financières subséquentes. Les coûts engagés et les contributions reçues avant la 1^{ère} année doivent être inclus dans la 1^{ère} année. Les coûts engagés et les contributions reçues après la 4^e année doivent être inclus dans la 4^e année.

Ligne	Type de dépense	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e + année	Total des 4 ans +
13	Achat d'équipement ou d'installation (incluant transport, taxes, aménagement)					
14	Crédit-bail d'équipement ou d'installation					
15	Personnel (pour l'acquisition et le développement de l'infrastructure)					
16	Composants					
17	Déplacements (liés à l'infrastructure)					
18	Logiciels					
19	Garantie prolongée/Contrat de service					
20	Construction/rénovation (coûts liés à la recherche)					
21	Formation initiale du personnel (liés à l'infrastructure)					
22	Autre (préciser)					
23	Total des coûts admissibles (ligne 23 = ligne 3)					
	Contributions					
24	Contributions en espèces (partenaires admissibles)					
25	Contributions en nature (partenaires admissibles)					
26	Contributions totales des partenaires admissibles (ligne 26 = ligne 1)					
27	Montant total demandé à la FCI (ligne 27 = ligne 2)					

Établissement et titre du projet d'infrastructure (reporté de la page 1 du module Projet) :

JUSTIFICATION DU BUDGET

Utiliser l'espace ci-dessous, et au plus 10 pages, pour justifier les éléments d'infrastructure demandés. Reprendre les numéros de ligne de l'article et les noms d'articles utilisés à la page du budget. Décrire la méthode utilisée pour établir la valeur de chacune des principales contributions en nature. Pour les projets pluriannuels dont le coût total dépasse 10 M\$, fournir une liste des étapes ainsi qu'un plan et un calendrier d'acquisition.

Spécimen

Établissement et titre du projet d'infrastructure (reporté de la page 1 du module Projet) :

FONDS DE CONTREPARTIE ATTENDUS

Pour les demandes pour lesquelles certaines des contributions des partenaires sont attendues mais n'ont pas encore été garanties, indiquer le plan pour l'obtention des fonds.

Spécimen

Établissement et titre du projet d'infrastructure (reporté de la page 1 du module Projet) :

INFRASTRUCTURE UTILISÉE POUR LA RECHERCHE ET À D'AUTRES FINS

Indiquer le pourcentage d'utilisation de l'infrastructure en termes des catégories suivantes :

	Pourcentage de l'utilisation prévue
Recherche et formation en recherche (admissible à la FCI)	
Éducation, sauf formation en recherche (non admissible)	
Administration (non admissible)	
Utilisation clinique et autres fonctions de service (non admissible)	
Autre (préciser)	
Total	100 %

Expliquer la méthodologie utilisée pour calculer les pourcentages d'utilisation dans les diverses catégories et expliquer comment le budget a été distribué au prorata.

Établissement et titre du projet d'infrastructure (reporté de la page 1 du module Projet) :

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN

Énumérer les coûts annuels et les sources de financement engagés pour assurer efficacement l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure pendant les cinq années suivant son implantation. Ne pas inclure les coûts des projets de recherche.

Si le projet comprend du financement du Fonds d'exploitation des infrastructures, inclure ce financement dans la liste des contributions de l'établissement (ci-dessous). Bien que les contributions provenant de subventions puissent être une source de financement, ne pas inclure le total des subventions obtenues par les utilisateurs parmi les sources de financement. Seules les sommes destinées à l'exploitation et à l'entretien de l'infrastructure doivent être incluses.

Sommaire du budget d'exploitation et d'entretien

Coûts	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Personnel					
Fournitures					
Entretien et réparations					
Services					
Autre (préciser)					
Total					

Sources de financement	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Contributions institutionnelles					
Autres organismes					
Frais d'utilisation					
Autre (préciser)					
Total					

Dans l'espace ci-dessous et dans une page additionnelle au besoin, décrire les plans d'exploitation et d'entretien de l'infrastructure pendant les cinq années suivant sa mise en service et après cette période.